

FICHE 5

Je découvre un nid d'oiseau

Constat / problématique

+ de **280** espèces d'oiseaux nicheurs en France

Quasi toutes protégées



Où nichent les oiseaux ?

- Dans les arbres : sur les branches ou dans les cavités ;
- dans des bâtiments ou sur leurs façades : immeuble, grange...
- à même le sol ;
- beaucoup d'autres endroits : falaise de sable, carrière, boîtes aux lettres...

Pourquoi préserver les oiseaux ?

1. En France, la plupart des espèces sont en **déclin** (y compris les oiseaux communs !).
2. Certains oiseaux se nourrissent d'insectes. Ils sont ainsi de **très bons alliés** dans la lutte contre les ravageurs... mais aussi contre les moustiques : une seule hirondelle peut en manger 3 000 par jour !
3. Certains oiseaux se nourrissent de **rongeurs**, notamment les rapaces. Ils sont ainsi de **très bons alliés des agriculteurs** dans la lutte contre les mulots, les souris, etc.
4. Certains oiseaux se nourrissent de fruits et/ou du nectar des fleurs. Ils participent ainsi activement à la **pollinisation** et à la **reproduction des plantes**.



Au creux d'un arbre



Sur des bâtiments



Au sol



Dans une falaise de sable

Que faire ?

1. Stopper toute intervention dans la zone et baliser/protéger la zone concernée.
2. Informer le maître d'ouvrage et rappeler la réglementation relative aux espèces protégées.
3. Décaler dans le temps l'intervention en dehors des périodes sensibles de l'espèce, et demander une dérogation à la DREAL pour faire déplacer l'espèce par un expert, ou demander une dérogation à la DREAL pour détruire l'habitat et/ou l'espèce protégée.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Oiseaux nicheurs											

■ Période la moins sensible pour réaliser les travaux

■ Période la plus sensible pour réaliser les travaux

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : en France, la grande majorité des oiseaux sont **protégés**. Il est donc **interdit** de les toucher, détruire l'individu ou son habitat, transporter, à moins d'une **dérogation**.

ATTENTION : en France, l'arrêté du 11 septembre 1992 autorise toute personne à emmener d'urgence vers un centre de soin les animaux sauvages blessés ou malades. Toute manipulation doit se faire avec des **gants épais** (pour éviter toute blessure ou transmission de maladies).

Qui contacter pour m'aider ?

- un **écologue** ;
- l'**association de protection de la faune la plus proche**, ex : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais, Groupe ornithologique normand, etc.